

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY

Compte rendu de la séance du 19 mai 2022

Nombre de membres en exercice: 38

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai, à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la salle des fêtes à Essises sous la présidence de Madame Elisabeth CLOBOURSE (Présidente)

Secrétaire de séance :
DEVRON Olivier

BÉZU LE GUERY : GUYON Philippe — LEFRANC Nicolas

CHARLY SUR MARNE : FOURRÉ-SANCHEZ Marie — DIDIER Gérard

CHÉZY SUR MARNE : BÉREAUX Jean-Claude — RIBOULOT Marie-Christine — IDELOT Jérémy

COUPRU : CLOBOURSE Elisabeth

CROUTTES SUR MARNE : ADAM Hubert — BIAUDÉ James

DOMPTIN :

ESSISES : TRÉHEL Christian — BERTSCHI Chantal

LA CHAPELLE SUR CHÉZY : LOISEAU Patricia

L'ÉPINE AUX BOIS : PIERRE Nathalie

LUCY LE BOCAGE :

MARIGNY EN ORXOIS : MARCHAL Philippe — BELLANGER Damien

MONTFAUCON : GOBIN Régis

MONTREUIL AUX LIONS : DEVRON Olivier — FRÉCHARD Blandine

NOGENT L'ARTAUD : DUCLOS Dominique — GUILLON Jean-Paul — HENNEQUIN Sylviane

PAVANT : PITTON-TERRIEN Michel

ROMENY SUR MARNE : LAMÈRE Patrice

SAULCHERY : PITTANA Stéphane

VENDIÈRES : VERLAGUET Christian

VEUILLY LA POTERIE : REGARD Elisabeth

VIELS-MAISONS : LEMOINE Alexandre

VILLIERS SAINT DENIS : PLATEAUX Jean

Représentés: PLANSON Patricia par FOURRÉ-SANCHEZ Marie, RIVAILLER Régis par DIDIER Gérard, ARNOULET Martine par CLOBOURSE Elisabeth, LE TALLEC Christelle par GUILLON Jean-Paul, MARY Brigitte par LEMOINE Alexandre, BOUCHÉ Sylvie Par PLATEAUX Jean

Excusés: HOURDRY Francine, CECCALDI François

Ordre du jour

- Intervention de l'association des petits boulots
- Intervention de l'ALEC
- Approbation du Procès-Verbal du 14/04/2022
- Affectation des résultats 2020 du service de soins
- Budget du service de soins 2022
- Lancement de MAPA : acquisition de conteneurs et acquisition d'un compacteur à déchets
- Acquisition de 2 parcelles à Chézy sur Marne
- Subvention à l'école de production
- Demande de subvention fête de la moisson 2022
- Création du Comité Social Territorial de la Communauté de Communes
- Chemins de randonnée : demande de signature d'une convention du Département de l'Aisne
- Validation du plan numérique
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14/04/2022

Madame Clobourse propose d'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 14/04/2022 que tous les élus ont reçu.

Madame Clobourse fait savoir que Madame Sanchez Fourré a adressé un mail concernant le PV du 14 04 2022 pour apporter des précisions tout comme Madame Pierre.

Le procès-verbal du 14/04/2022 est approuvé par les élus présents le jour du conseil précité avec 1 vote contre. Ce procès-verbal intègre les rectifications.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU SERVICE DE SOINS

Madame Clobourse rappelle aux conseillers communautaires que concernant le service de soins infirmiers à domicile, service sous tutelle de l'ARS et dépendant d'une tarification, il est nécessaire de valider le résultat proposé par l'ARS et d'appliquer l'affectation qui est préconisée par cette dernière. Il est précisé que le résultat est toujours celui de l'année N-2 car ce service est géré sous la nomenclature M22.

Elle propose l'affectation des résultats de l'année 2020 avant de voter le budget 2022.

----) Délibération adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2020 pour le budget annexe du service de soins à domicile

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET DE SERVICE DE SOINS A DOMICILE la totalité de l'excédent 2020 à savoir 20 416.87 € en le répartissant au compte 11510000 (Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation en n+1) pour 7 346.27 €, au compte 510000 (Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation en n+2) pour 6 535.30 € et au compte 11511000 (Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles n+2) pour 6535.30 € sur le budget 2022.

BUDGET DU SERVICE DE SOINS 2022

Madame Clobourse propose aux conseillers communautaires de voter le budget du service de soins à domicile 2022.

Elle précise que l'ARS vient de rendre sa réponse au pré budget proposé en octobre 2021.

Elle explique que pour les budgets en nomenclature M22, la reprise des résultats se fait sur l'année N-2.

----) Délibération adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- ENTERINE le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Budget annexe du service de soins

* Section de fonctionnement 575 230.08 €

* Section d'investissement 3 620.00 €

LANCEMENT DE MAPA : ACQUISITION DE CONTENEURS

Monsieur Plateaux, Vice-Président en charge de l'environnement, fait savoir que dans le cadre de l'optimisation de la gestion de la collecte des déchets ménagers, propose l'acquisition de conteneurs semi-enterrés et de lancer un MAPA.

Le déploiement de ces conteneurs se fera sur le territoire intercommunal.

----) Délibération adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de lancer un MAPA pour l'acquisition de conteneurs semi-enterrés
- AUTORISE la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce MAPA

LANCEMENT DE MAPA : ACQUISITION DE CONTENEURS

Cette délibération a déjà été prise lors d'un dernier conseil. Erreur dans l'ordre du jour du conseil.

ACQUISITION DE 2 PARCELLES A CHEZY SUR MARNE

Madame Clobourse rappelle aux conseillers communautaires qu'elle a désormais la police spéciale concernant l'habitat.

Un certain nombre de logements ont été déclarés en péril.

A Chézy sur Marne, un logement situé 27 rue du Moncet n'avait plus de propriétaire et aucun héritier ainsi qu'une parcelle de terrain à proximité. Ces biens ont été transférés aux domaines.

Les domaines ont estimé les biens à 31 700 €

Nous avons négocié pour les obtenir à l'euro symbolique. Les domaines ont accepté dès lors que la Communauté de Communes prenait en charge les frais de notaire.

----) Délibération adoptée avec 28 voix Pour, 1 Abstention (M. Dominique DUCLOS), 2 voix Contre (Mme Christelle LE TALLEC et M. Jean-Paul GUILLON)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE d'acquérir deux parcelles cadastrées sur la commune de Chézy sur Marne :

la parcelle n° AE 234 d'une contenance de 01a 29 ca comprenant une habitation,

la parcelle n° AE 221 d'une contenance de 01a 56 ca comprenant un terrain non attenant à l'habitation

- ACCEPTE le montant de l'offre à savoir l'euro symbolique pour les biens et la prise en charge des frais afférents à cette acquisition

- AUTORISE la Présidente à signer tous les documents liés à cette acquisition et à mandater les frais

SUBVENTION A L'ECOLE DE PRODUCTION

Madame Clobourse fait savoir qu'une école de production se met en place à Château-Thierry. Elle informe les conseillers communautaires qu'elle a signé une lettre de soutien à son installation afin d'appuyer l'installation dans le cadre d'un appel à projet qui a été lancé pour le territoire du sud de l'Aisne par l'Union Industrielle du Sud de l'Aisne (UISA).

Madame Clobourse explique que les écoles de production sont reconnues par l'Etat, situées entre les lycées professionnels et les CFA, les écoles de production sont des écoles techniques privées qui offrent une

« troisième voie » de formation à tous les jeunes qui, à partir de 15 ans, veulent apprendre autrement leur métier, et pour lesquels le système éducatif classique se révèle inadapté.

Basée sur le « produire pour apprendre », l'école préparera dans un premier temps à un CAP en 2 ans qui pourra être suivi d'une année ou 2 de BAC Pro, permettant au jeune le libre choix de sa poursuite d'étude en alternance ou non.

Madame Clobourse propose de soutenir ce projet par une subvention de 5 000 €.

----) Délibération adoptée avec 30 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Christelle LE TALLEC)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de financer l'école de production qui va s'installer à Château-Thierry par une subvention de 5 000 €.

DEMANDE DE SUBVENTION FÊTE DE LA MOISSON 2022

Madame Clobourse fait savoir qu'elle a reçu une demande de subvention de l'association qui organise les fêtes de la moisson du sud de l'Aisne aux portes de la Champagne d'un montant de 500 €.

Madame Clobourse indique que cette demande a été adressée à la Communauté de Communes car la fête de la moisson 2022 est organisée Charly sur Marne.

Madame Clobourse rappelle que la Communauté de Communes ne finance pas d'associations à l'exception des jeunes sapeurs-pompiers de Viels-Maisons.

Elle ajoute qu'elle présente les demandes les subventions aux membres du conseil en fonction des objectifs des associations.

----) Délibération refusée avec 6 voix Pour (Mesdames Marie FOURRE-SANCHEZ ; Patricia PLANSON, Blandine FRECHARD, Messieurs Gérard DIDIER, Régie RIVAILLER, Michel PITTON-TERRIEN), 4 Abstentions (Madame Nathalie PIERRE, Messieurs Hubert ADAM, Christian TREHEL, Régis GOBIN), 21 voix Contre

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- REFUSE d'accorder 500 € à l'association " Fête de la moisson du sud de l'Aisne aux portes de la champagne"

CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Devron, Vice-Président en charge du personnel informe les conseillers communautaires que le 08 décembre 2022 auront lieu les élections des représentants du personnel.

Antérieurement, les représentants du personnel et des élus se réunissaient au sein du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

A compter du renouvellement des représentants du personnel, le CT et le CHSCT disparaissent et sont remplacés par le Comité Social Territorial pour les collectivités ayant moins de 200 agents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents

Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2022 est compris entre 50 et 200 agents.

----) Délibération adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE

Article 1^{er} : De créer un Comité Social Territorial Local (CST).

Article 2 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à : 3.

Article 3 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à : 3.

Article 4 : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public.

CHEMINS DE RANDONNEE : DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DU DEPARTEMENT DE L' AISNE

Point ajourné

VALIDATION DU PLAN NUMERIQUE

Madame Clobourse fait savoir que la Communauté de Communes a reçu une lettre de la Région indiquant que sans feuille de route numérique, les collectivités pourraient ne plus bénéficier de subvention de sa part.

Une feuille de route numérique a été rédigée en interne reprenant tout ce qui est mis en place dans ce domaine.

----) Délibération adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- VALIDE la feuille de route numérique de la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.